

# B Politique

La Presse

Montréal,  
jeudi  
9 septembre  
1999

ÉDITORIAL / OPINIONS / MONDE

## L'EXPRESS POLITIQUE



### Onex: libéraux divisés

■ La décision du gouvernement fédéral de suspendre l'application de la loi sur la concurrence pour les deux principaux transporteurs aériens du pays, en août dernier, sème la division au sein même du caucus libéral. Le ministre des Transports, David Collenette, soutient que le projet d'Onex, qui ferait d'Air Canada et de Canadien International un seul transporteur national, relève du secteur privé jusqu'à ce que les actionnaires des deux compagnies acceptent le projet. Mais le député libéral montréalais Clifford Lincoln estime que M. Collenette aura commis une grosse erreur pour l'industrie aérienne et l'unité canadienne si la suspension de la loi sur la concurrence se traduit par la prise de contrôle d'Air Canada par Onex et ses partisans américains. M. Lincoln prédit que d'autres libéraux du Québec s'opposent à la prise de contrôle à la reprise des travaux parlementaires à Ottawa. Entre-temps, d'autres observateurs pensent que ces discussions seront éclipsées par la guerre du lobbying qui s'intensifie entre Air Canada et ses rivales, Onex et Canadien International.

### Funérailles de Bryce Mackasey

■ Bryce Mackasey, un ex-ministre libéral fédéral, a été décrit hier à ses funérailles comme un homme du peuple. « C'était un grand politicien », a affirmé Bert Grindlay, qui se qualifie lui-même de citoyen ordinaire. Plusieurs centaines de personnes ont assisté à la cérémonie en l'église Thomas More de Verdun, le quartier ouvrier que M. Mackasey a représenté pendant des années. Décédé dimanche dernier à l'âge de 78 ans, M. Mackasey a été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1962, puis réélu, sans interruption, à cinq reprises. Il a été nommé ministre du Travail en 1968.

### Santé : Castonguay et Charest sont d'accord

■ Jean Charest est d'accord avec le père de l'assurance-maladie, Claude Castonguay. Il soutient que le système de santé québécois doit rester public mais devrait permettre au secteur privé d'y jouer un rôle complémentaire. Témoignant hier devant la Cour supérieure dans la cause du médecin Jacques Chaoulli qui tente d'ouvrir la porte du système de santé au secteur privé, M. Castonguay a rejeté tout scénario qui privatiserait le réseau actuel acquis de longue lutte par les Québécois. Mais il admet que les actuels problèmes dans la santé nécessitent un nouveau partenariat avec les médecins. Le docteur Jacques Chaoulli prétend que le « monopole de l'État » freine l'accès aux soins à la population. Il tente de faire invalider les articles de la loi sur l'assurance-maladie et de la loi sur l'assurance-hospitalisation de manière à permettre la souscription à des assurances privées portant sur des services médicaux et hospitaliers. Sur le fond, le chef libéral est d'accord mais les moyens utilisés par le docteur Chaoulli l'incitent à la réserve. Selon lui, sans privatiser totalement le réseau, il y aurait moyen d'établir « un système cohérent où les cliniques (privées), les urgences et les CLSC peuvent jouer un rôle ».

### Loi retardée

■ Des sénateurs conservateurs ont une fois de plus réussi hier à retarder, au grand dam du gouvernement, l'adoption du projet de Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Exploitant une erreur technique dans une motion libérale, les membres conservateurs du comité sénatorial sur l'énergie et l'environnement ont refusé de transmettre en lecture final au Sénat son rapport sur le projet de loi C-32. Ils ont également rappelé que, selon eux, la loi avait fait l'objet d'un examen expéditif. Le projet de loi retournera probablement devant le Sénat aujourd'hui. On ignore combien de temps les sénateurs mettront à en débattre.

# Grève générale à la mi-novembre

Le secteur public prévoit un premier débrayage de 48 heures le 25 octobre

MARIE-CLAUDE LORTIE

À moins d'un déblocage miracle des négociations entre l'État et ses employés, les écoles, hôpitaux et autres services publics seront paralysés par des grèves entre le 25 et le 27 octobre.

Et si ces arrêts de travail légaux ne sont pas suffisants pour accélérer les pourparlers, on passera carrement à la grève générale illimitée, elle aussi légale, au plus tard le 18 novembre.

Voilà l'échéancier établi par le front commun des trois grands centrales syndicales, la CSN, la FTQ et la CEQ, qui représentent, ensemble, 315 000 employés dans les écoles, le réseau de la santé et les services sociaux.

C'est ainsi trois quarts des employés syndiqués du secteur public qui seraient en grève pour une période de 48 heures à la fin octobre. Puis, si les moyens de pression sont encore inévitables, une grève générale illimitée serait déclenchée au plus tôt vers le 9 ou le 10 novembre et au plus tard le 18.

Ces moyens de pression, qui doivent être officiellement approuvés par les équipes de négociation de chaque centrale syndicale, visent à faire débloquer des pourparlers pour le moment stagnants entre le gouvernement et ses employés sur le renouvellement des conventions collectives échues depuis 1998. Les syndicats demandent notamment des augmentations de salaire de 11,5 % sur trois ans, et se heurtent aux ministres de Lucien Bouchard qui ne veulent pas offrir plus de 5 %.

Hier, en conférence de presse, les dirigeants des trois centrales ont expliqué que la grève était maintenant un scénario incontournable. Quand on leur a rappelé que la

grève des infirmières, cet été, n'avait pas réussi à faire bouger le gouvernement, Henri Massé, le président de la FTQ, a répondu : « Ce qui serait suicidaire, ce serait de ne rien faire, de ne rien proposer à nos membres ».

Le président de la FTQ a promis que la santé et la sécurité de la population ne seraient pas mises en danger en cas de grève. Il a rappelé notamment que la loi sur les services essentiels permet seulement à un faible pourcentage des employés du réseau de la santé de ne pas se rendre au travail.

Mais, effectivement, dans les écoles, il n'y a pas de services essentiels, a admis Monique Richard, qui a remplacé Lorraine Pagé à la tête de la CEQ. Écoliers et étudiants de tous âges seraient ainsi forcés de rester à la maison.

« Une grève, faut quand même que ça dérange », a lancé M. Massé.

Même si les centrales syndicales endossent le projet séparatiste du gouvernement de Lucien Bouchard,

on ne craint pas qu'une grève remette à plus tard l'arrivée des « conditions gagnantes » et force ainsi le Parti québécois à repousser son référendum. « On ne veut pas mélanger les deux », a dit M. Massé, avant d'expliquer qu'améliorer la qualité des soins de santé, des écoles et tous les autres services publics en investissant dans les ressources humaines était aussi une façon de créer des « conditions gagnantes ».

Une grève massive des employés du secteur public serait la première depuis 1989, où l'État avait mis fin aux arrêts de travail par une loi musclée.

M. Massé ne peut pas imaginer que le gouvernement ait recours à cette arme encore une fois. « Les employés du secteur public ont payé sept milliards pour aider au déficit zéro, a-t-il soutenu. (...) Au Québec, on a le droit de négocier, on a le droit de faire la grève, ce serait fou de forcer le retour à travail par une loi. »

## Un ultimatum « étrange et prématuré », selon Léonard

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Pour le gouvernement Bouchard, l'ultimatum du Front commun lancé hier est à la fois « étrange et prématuré ». Il s'agit d'un pavé dans la mare des négociations, qui progressent passablement bien, estime le président du Conseil du Trésor, Jacques Léonard.

À l'issue de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres, hier, M. Léonard a minimisé l'impact de la menace lancée en matinée par les dirigeants de la CEQ, de la FTQ et de la CSN, représentant au total 315 000 syndiqués des secteurs public et parapublic.

Toutes les tables de négociations sectorielles fonctionnent actuellement, fait valoir M. Léonard. Son évaluation est corroborée informellement du côté syndical, où on admet sentir une volonté d'accélération du côté des négociateurs patronaux. La démonstration de force du Front commun qui a eu lieu hier ne correspond pas du tout au climat des négociations tenues la semaine dernière, insiste le ministre, selon qui il serait prématuré de déclencher un débrayage.

« Nous, on veut travailler avec assiduité et acharnement pour régler les conditions de travail, on se donne quelques semaines », dit M. Léonard.

Comme les centrales auront acquis le droit de grève fin octobre, le gouvernement négociera même durant les débrayages, prévoit M. Léonard, soulignant toutefois qu'il est optimiste et que, selon lui, les centrales n'auront pas à utiliser ce recours ultime. « Les négociations continueront durant la grève, c'est une grève légale », observe-t-il.

M. Léonard a louvoyé au chapitre de la détermination de Québec de s'en tenir à sa proposition salariale — une augmentation de 5 % sur trois ans, qui hausserait de un milliard la masse salariale payée par le gouvernement, qui s'élève actuellement à environ 20 milliards. Les centrales réclament 10,5 % d'augmentation.

« Nos propositions sont raisonnables, équitables, ce sont les syndicats qui auront à prendre la décision », lance le ministre. L'offre de 5 %, « c'est le cadre que nous avons fixé, celui de nos possibilités financières », dit M. Léonard.

Cette proposition d'augmentation de 1 %, 2 % et 2 % pour les trois années suivant le 1<sup>er</sup> janvier 1999 a été établie en visant la parité de rémunération globale entre les syndiqués du secteur public et les employés des entreprises de plus de 200 employés, d'insister M. Léonard. Il ne prévoit pas que le différend puisse se régler avec le prolongement d'une convention sur quatre ou cinq ans. « On ne s'y oppose pas en principe, on l'a déjà fait pour les employés du Casino ou d'Hydro Québec », dit toutefois M. Léonard.

Pas question non plus de financer des augmentations à partir des surplus des cotisations versées par les salariés aux régimes de retraite — plus de trois milliards. Cet argent appartient aux syndiqués, reconnaît le ministre.

■ Des baisses de salaire pour les profs suppléants? — En page B 8



La nouvelle gouverneure générale du Canada, M<sup>me</sup> Adrienne Clarkson, en compagnie de son époux, l'écrivain John Ralston Saul.

## Adrienne Clarkson succède à Roméo LeBlanc

VINCENT MARISSAL  
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le fragile équilibre politique canadien voulait que le prochain gouverneur général soit ontarien, bilingue et, idéalement, une femme. Le premier ministre Jean Chrétien a trouvé tout ça en Adrienne Clarkson, qui, en plus, a l'avantage d'être d'origine étrangère.

Animatrice vedette de la télévision anglaise de Radio-Canada, Adrienne Clarkson deviendra officiellement le 26<sup>e</sup> gouverneure générale du Canada le 7 octobre, tout juste à temps pour lire, une ou deux semaines plus tard, le discours du Trône du premier ministre Chrétien aux Communes.

Elle pourrait aussi vivre rapidement son baptême de feu de nouveau chef d'État canadien en recevant le président Bill Clinton qui arrivera à Ottawa le 8 octobre pour une visite éclair au Canada.

M<sup>me</sup> Clarkson est née à Hong Kong en 1939. Elle est arrivée au Canada trois ans plus tard avec sa famille qui fuyait la guerre. L'origine de M<sup>me</sup> Clarkson a certainement joué en sa faveur, a reconnu M. Chrétien. « Il s'agit d'une personne qui adore son pays d'adoption, a indiqué le premier ministre. Sa nomination est un reflet de la diversité et de la tolérance, une preuve que notre pays a évolué au fil des ans. »

Après des études universitaires à Ottawa et à Toronto, Adrienne Clarkson a poursuivi des travaux de recherche à la Sorbonne. Elle est retournée à Paris de 1982 à 1987 en

tant que première déléguée générale de l'Ontario. C'est là qu'elle a perfectionné son français, un atout dont elle entend se servir pour tenter de rapprocher francophones et anglophones. Si elle se montre prudente sur les questions constitutionnelles, M<sup>me</sup> Clarkson milite ouvertement pour le bilinguisme.

« C'est très important pour notre pays que les gens soient bilingues, dit-elle, et pas simplement les francophones qui parlent anglais. C'est très important que les anglophones apprennent le français, et pas seulement le français brut pour commander un café, mais pour vivre de façon bi-culturelle. »

De retour de Paris en 1987, elle a brièvement travaillé dans l'édition avant de reprendre du service à la CBC, où elle avait commencé sa carrière de journaliste et d'animatrice en 1965. Bien connue, surtout au Canada anglais, M<sup>me</sup> Clarkson a animé, notamment, l'émission d'affaires publiques *The Fifth Estate* et, jusqu'à tout récemment, l'émission culturelle *Adrienne Clarkson presents*.

Adrienne Clarkson était aussi, jusqu'à l'annonce de sa nomination, présidente du conseil d'administration du Musée canadien des civilisations de Hull.

Moins connue au Québec, elle a l'intention de passer beaucoup de temps à la résidence officielle de la Citadelle, sur les Plaines d'Abraham, en compagnie de son mari, l'écrivain John Ralston Saul, auteur, notamment des *Bâtards de Voltaire* (*Voltaire's bastards*).

M. Saul, affirme M. Chrétien, saura combler les lacunes politi-

ques de son épouse. « Ce n'est pas une expérience sine qua non (d'avoir une expérience politique, a indiqué M. Chrétien. Mais son mari écrit au sujet de la politique et je présume qu'ils en parlent parfois le soir en dînant. »

M. Chrétien, à qui la presse parlementaire reproche souvent de n'être pas assez disponible, semble bien aimer les journalistes... au poste de gouverneur général. M<sup>me</sup> Clarkson succède en effet à un autre journaliste, Roméo LeBlanc.

M. LeBlanc, un Acadien qui fut ministre sous Pierre Trudeau avant d'être nommé au Sénat, a été nommé gouverneur général pour cinq ans en 1995. De santé fragile, il a toutefois demandé au premier ministre le printemps dernier d'être remplacé avant la fin de son mandat.

Comme c'est le cas chaque fois qu'il est question du gouverneur général, le débat sur la monarchie a refait surface hier. Selon la Constitution, le gouverneur général est le chef de l'État canadien en tant que représentant de la reine d'Angleterre, le premier ministre n'étant que chef du gouvernement.

Bien des Canadiens, admet Jean Chrétien, se demandent si le poste de gouverneur général est toujours pertinent. « Mais ce n'est pas un drame au Canada et, de plus, ce serait difficile de remplacer le gouverneur général. »

M. Chrétien ajoute que le gouverneur général est fort utile puisqu'en recevant les chefs d'État étrangers au nom du Canada, il permet au premier ministre de se consacrer aux affaires courantes.

# Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY  
PRÉSIDENT  
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON  
ÉDITEUR ADJOINT

MARCEL DESJARDINS  
DIRECTEUR DE L'INFORMATION

ALAIN DUBUC  
EDITORIALISTE EN CHEF

## La gérontocratie

**L**e chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, a mis son grain de sel dans le débat sur le fiasco d'Emploi-Québec. Avec le simplisme qu'on lui connaît, il a réclamé la démission de la ministre de l'Emploi, Diane Lemieux. C'est se tromper de cible, tirer sur le messenger.



Alain Dubuc  
adubuc@lapresse.ca

Mme Lemieux, devenue ministre en décembre, a certainement mal géré la crise à son ministère. Mais n'oublions jamais qu'elle n'est pas responsable du bourbier. C'est Louise Harel, anciennement titulaire du portefeuille, qui était en poste il y a un an, lorsque les dépassements de dépenses ont eu lieu et qu'on a lancé des programmes mal réfléchis. C'est elle qui est responsable du gâchis, avec la bienveillante complicité du gouvernement de l'époque.

Diane Lemieux, la nouvelle venue, tant bien que mal, fait le ménage d'un dégât dont elle n'est pas responsable. Il y a donc quelque chose de scandaleux à voir le premier ministre Bouchard et sa vieille garde laisser cette nouvelle recrue seule au front, sans le moindre appui.

Cette absence de solidarité est d'autant plus troublante qu'elle semble révéler un pattern, un comportement assasin à l'égard des candidats plus jeunes qui se sont joints à l'équipe Bouchard lors des dernières élections. On laisse tomber Diane Lemieux, on laisse Louise Beaudoin écraser la nouvelle titulaire de la Culture, Agnès Maltais, on force François Legault à accepter le ministère de l'Éducation pour ne pas porter ombrage à Bernard Landry qui veut régner seul sur l'économie.

Bref, le gouvernement Bouchard, usé, est en train de brûler la relève dont il a tant besoin. Ce sont là des comportements que l'on retrouve d'habitude dans des gérontocraties.

## Le naufrage de la CSDM

**À** l'image de ces États s'affublant du titre de *démocraties populaires* mais fonctionnant sans régime électif ni appui du peuple, la démocratie scolaire vient d'atteindre, à Montréal, un point de rupture avec la réalité tel qu'elle s'est vidée de tout sens et de toute légitimité.

Sorte de *Titanic* secoué par une mutinerie fondée sur des querelles de cantine, la CSDM (Commission scolaire de Montréal : un budget de 500 millions de dollars, 200 écoles et centres de formation, 102 000 élèves) se retrouve aujourd'hui gouvernée par une oligarchie que les électeurs n'ont pas choisie. Par un assemblage hétéroclite de deux groupes n'ayant apparemment en commun qu'un goût prononcé pour la politiciannerie idéologique et procédurière. Par une junte putschiste homologuée par un homme, le directeur général, à qui échoit une responsabilité qui ne lui appartient pas.



Mario Roy  
mroy@lapresse.ca

Absolument inextricable.

De sorte que le ministre d'État à l'Éducation et la Jeunesse, François Legault, se doit d'annoncer la mise sous tutelle de la CSDM, tutelle apparaissant paradoxalement comme un canot de sauvetage pour une démocratie depuis longtemps malmenée et qui, peut-on craindre, continuera à l'être.

Car, à l'époque de la CECM (Commission des écoles catholiques de Montréal), déjà, l'institution souffrait d'un faible taux de participation aux élections (15 % en 1990 et 1994)

ainsi que des ratés d'un système fondé sur l'existence de partis travaillant, de part et d'autre, à partir d'agendas à forte teneur idéologique.

Indifférence à la base et polarisation au sommet : tout était en place pour un long dérapage.

Très tôt, le conseil où s'affrontaient le MEMO (Mouvement pour une école ouverte et moderne) et le RSC (Regroupement scolaire confessionnel) se mit à planer très haut au-dessus des cours d'école. La CECM dut être mise sous tutelle en 1992.

Les élections de juin 1998 n'allaient pas arranger les choses.

Élu au terme d'un scrutin auquel moins de sept pour cent des francophones participèrent, le MEMO explosa au contact du pouvoir, comme il arrive souvent aux partis nés dans le giron de la gauche institutionnelle et demeurés longtemps dans les rangs de l'opposition. Bref, quinze mois après avoir sablé le champagne de la victoire, le MEMO voyait cinq de ses élus faire défection pour aller rejoindre les commissaires du RSC, les ennemis jurés de jadis.

Ainsi, le portrait de famille — recomposée... — du comité exécutif de la CSDM montre aujourd'hui, appuyés l'un à l'autre, Michel Pallascio, porte-parole de la droite ultra-religieuse, et Robert Cadotte, activiste issu de l'école laïque, souverainiste, socialiste, pacifiste et écologiste !

Hallucinant.

Bien entendu, ce bordel a été ouvert au nom de la... démocratie. « Pour le bien des enfants », précise Robert Cadotte. De sorte que le ministre doit maintenant « respecter la démocratie », prévient Michel Pallascio.

Le commentaire le plus charitable que l'on puisse faire à ce sujet, c'est que cette périlleuse escalade dans l'échelle de l'absurde ne risque pas de raviver l'intérêt du citoyen envers une institution qu'au mieux, il ignore, qu'au pire, il juge inutile.

Car, au-delà de ces événements ponctuels, aussi désolants soient-ils, le problème fondamental de la démocratie scolaire réside dans la désertion massive d'un électoral qui, pourtant, se montre fort sensible aux problèmes pratiques affrontant son école de quartier, ses classes, ses enseignants, ses enfants.

Que ce parent-citoyen-électeur ne perçoive plus de lien apparent entre cette école et le conseil des commissaires en dit long sur le statut réel d'une poignée d'élus occupés à peigner le cou d'une girafe sur une arche en perdition.



DROITS RÉSERVÉS

serge.chapleau@lapresse.ca

## La victoire du bon sens

**E**n reconnaissant à un employeur le droit d'avoir recours à une surveillance vidéo pour démasquer des travailleurs qui tentent de lui mentir, la Cour d'appel du Québec a sans doute fait pousser un soupir de soulagement à bien du monde. Plus particulièrement à ceux qui attachent plus d'importance à la logique qu'à toutes les arguties juridiques liées à une utilisation abusive de la Charte des droits qu'on a souvent fait dévier de son objectif initial.

Il s'agissait en l'occurrence d'un employé de la Bridgestone-Firestone, de Joliette, qui avait été congédié pour avoir simulé une incapacité physique résultant d'un accident de travail. À la suite de la contestation par le syndicat de ce congédiement, la compagnie avait produit en preuve devant un arbitre un document-vidéo, tourné à l'insu de cet employé, démontrant que, dans trois situations différentes, ce dernier s'était livré à des activités requérant une bonne forme physique qu'il prétendait ne pas avoir.

Confirmant un jugement de la Cour supérieure — qui avait elle-même endossé la décision de l'arbitre d'accepter cette preuve — la Cour d'appel vient donc de faire oeuvre éminemment utile. Elle a précisé les paramètres qui vont aider à faire des distinctions fort opportunes entre des droits apparemment opposés et ce qui relèverait du simple gros bon sens dans un monde où on n'aurait pas élevé la notion de Charte des droits au rang de véritable religion.

Il ressort de cette décision que le principe du droit à la vie privée demeure tout comme celui de la dignité personnelle qui, à moins de circonstances exceptionnelles, interdit toute intrusion d'enquêteurs éventuels dans certains locaux — comme la chambre à coucher — où les règles de discrétion doivent toujours primer. Il peut arriver,

par contre, qu'un employeur puisse être justifié de porter atteinte à ce droit à la vie privée s'il a des motifs sérieux de se croire victime d'une fraude et s'il se limite à une utilisation raisonnable de diverses techniques de vérification et de surveillance en dehors des lieux habituels de travail.

En réalité ce jugement s'appuie sur le vieux principe selon lequel le droit des uns s'arrête là où commence celui des autres. Et il confirme ce qui aurait dû normalement aller de soi : c'est-à-dire la préséance évidente du droit d'une partie de ne pas se laisser dépouiller par une autre tout en le sachant mais sans être capable de se défendre sur celui du fraudeur de se livrer en paix à ses petites manœuvres.

Les abus des uns pouvant évidemment toujours susciter les abus des autres, reste maintenant à baliser cette pratique, histoire de respecter l'esprit de ce jugement quand il est question de motifs rationnels et de moyens raisonnables. À ce propos, le législateur est placé devant une alternative : laisser l'entière liberté à un employeur quitte à ce qu'il en subisse les conséquences s'il est prouvé par la suite qu'il a exagéré et s'est livré abusivement à cette forme de surveillance ; ou encore, forcer ce dernier à faire la preuve au préalable de sa nécessité. Dans le premier cas, ce serait bien sûr l'employé — ou son syndicat — qui aurait le fardeau de la preuve alors que, dans le second, c'est le requérant qui devrait démontrer la pertinence de sa démarche.

Compte tenu du fait que cette forme de vérification devrait demeurer exceptionnelle, il faut souhaiter qu'on exercera la suggestion de la CSN qui, assimilant cet exercice à un dossier d'écoute électronique, propose donc qu'un employeur soit tenu de demander au préalable à une instance judiciaire l'autorisation de s'y engager. Ce serait sans doute la meilleure façon de rassurer ceux qui s'inquiéteraient devant ce qui leur semblerait une propension trop évidente pour les patrons de se faire justice eux-mêmes. Et de donner raison aux auteurs de la Charte des droits et libertés qui n'avaient sûrement pas prévu tous les abus qu'on tenterait de justifier en l'invoquant à tort à travers.

## LA BOÎTE AUX LETTRES

edito@lapresse.ca

### Klaxonnez pour moi !

■ Cela fait maintenant près de dix ans que j'occupe un poste administratif au sein d'une entreprise montréalaise. Or, en dépit de ma maîtrise en lettres, je ne touche toujours que 9,75 \$ l'heure. Quand je pense aux infirmières qui se plaignent de ne gagner en moyenne que 20 \$ l'heure, alors que la plupart d'entre elles n'ont jamais mis les pieds dans une université, mes cheveux se dressent sur ma tête. Et je suppose que les enseignants, les policiers et autres privilégiés vont se mettre à brailler sur la place publique pour obtenir davantage d'une société exsangue. Les Québécois vont-ils encore se laisser bernier par leurs jérémiades ?

Denise CHALIFOUX

### Pas accessible à tous, la culture du pot

■ Mon ami Claude Messier, militant et écrivain, est atteint de la dystonie musculaire. À ne pas confondre avec la dystrophie musculaire. Sa maladie lui donne des spasmes qui le font atrocement souffrir. Actuellement, il avale 148 pilules par semaine. Mais seule la marijuana atténue ses douleurs. Claude a donc demandé au ministre Allan Rock une exemption pour des raisons médicales en vertu de l'article 56 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LPCDAS). Si le ministre la lui accorde, cela signifie qu'il pourra fumer et cultiver de la marijuana. Le hic, c'est que Claude doit demeurer couché en permanence. Ses bras ne bougent pas. Ses jambes ne bougent pas. Seule sa tête est mobile. De plus, il habite dans un hôpital en

milieu urbain. Comment, dans de telles conditions, Claude pourra-t-il cultiver de la marijuana si jamais le ministre Rock lui accorde cette exemption ?

Martine LACROIX

### Collusion tacite

■ Ma fille, qui vit à l'étranger, m'a demandé de m'occuper de son petit compte (204,18 \$) à la Banque Nationale. Récemment, elle me disait de retirer 40 \$ pour acquitter quelques petites dettes. Je reçois aujourd'hui le relevé mensuel de la Banque Nationale. On a soustrait 1,00 \$ pour frais de gestion et 0,60 \$ pour tenue de compte. Notons en passant qu'il n'y a eu, durant le mois, qu'une seule transaction, le retrait de 40 \$. Ma réaction : c'est scandaleux. La Banque Nationale se comporte comme un escroc et un exploiteur. Mon indignation est d'autant plus grande que toute l'opération a été faite par un programme informatique qui a sans doute coûté cher à monter (et encore !), mais qui maintenant roule sans pause, sans revendication, sans maladie, sans protestation, sans congé de maternité...

Bien sûr on me dira qu'il y a la concurrence et les actionnaires. Il y a surtout la collusion tacite de toutes les banques pour tirer le maximum par tous les moyens machiavéliquement imaginables.

Michel MALLETTE  
Laval

### Un sport ou un jeu ?

■ Je suis enseignant. Vous pouvez donc imaginer que, par les temps qui cou-

rent, je suis martelé de questions et de commentaires concernant la grève qui, selon les propos de nos chers représentants syndicaux, « est pratiquement inévitable ». D'après M. Henri Massé (FTQ), « ce n'est pas un sport, la grève ». Cependant, le porte-parole du Front commun des centrales syndicales semble croire qu'il s'agit d'un petit jeu sans conséquence.

Pourtant, il a été témoin comme moi des pertes considérables subies par les infirmières durant l'été, elles qui se sentaient fortes de l'appui du public pendant leur grève. L'enseignement étant une profession bien mal connue et jugée à tort par la population, elle est bien petite cette motivation que j'ai à sortir dans la rue pour réclamer mon dû !

Loin de moi l'intention de dire que les demandes des enseignants sont injustifiées. Au contraire, les budgets pour offrir des services aux élèves sont nettement insuffisants, notre tâche est sous-évaluée sur les plans des responsabilités et des salaires et nous devons, année après année, réinventer le monde afin que les jeunes sortent de nos écoles confiants en leur avenir. Malgré tout, je demeure sceptique quant à l'efficacité d'une grève pour régler nos différends avec le gouvernement.

On nous offre une hausse de salaire de 5 % sur trois ans. Si j'avais le choix entre cette offre modeste ou une perte équivalente en dix jours de grève (et les conséquences qui l'accompagnent), je n'hésiterais pas très longtemps ! J'ai toujours préféré gagner un peu que perdre beaucoup...

Martin TREMBLAY  
Anjou

# Le principe de la balançoire

Le débat sur la question a recommencé. Quelle question ? LA question, évidemment ! Celle du référendum promis ou appréhendé... le qualificatif dépendant de l'opinion qu'on a sur le sujet.

Alors que bloquistes et péquistes jonglent tout haut avec la perspective d'une question axée sur le concept flou et rassurant du « partenariat », les fédéralistes aiguisent leurs couteaux, résolus cette fois à ne pas se faire prendre de court.

Le ministre Stéphane Dion s'est remis à la plume, et la rumeur veut que le gouvernement Chrétien annonce dès cet automne ce qu'il entend par une question claire — la clarté de la question faisant partie des conditions posées par la Cour suprême pour obliger le fédéral à négocier avec le Québec advenant une victoire souverainiste.

■ ■ ■

N'importe qui peut faire des suggestions. En voici deux, que je soumets humblement aux deux camps.

Pour les souverainistes : « Donnez-vous à votre gouvernement le mandat de négocier avec le reste du Canada un nouveau partenariat fondé sur l'égalité, l'harmonie et la prospérité, et garantissant le bonheur des citoyens et l'épanouissement d'un Québec souverain à l'intérieur d'un Canada fort et uni ? » Le OUI serait assourdissant !

Pour les fédéralistes : « Approuvez-vous l'arrachement du Québec au grand ensemble canadien, le rétrécissement de ses frontières historiques, l'affaiblissement de son économie et la dégradation de son climat social, de même que la perte définitive des avantages reliés à la citoyenneté canadienne ? » Le NON serait... assourdissant !

Finis les folies, revenons aux choses sérieuses.

Il est bien évident que le fédéral a non

seulement le droit, mais le devoir de s'intéresser à la question référendaire, ne serait-ce que pour tenter de préserver l'unité du pays, ce qui est dans la nature de son rôle. Agir autrement serait, pour tout gouvernement, le comble du masochisme ou de l'irresponsabilité.

Le fédéral a aussi le droit, comme d'ailleurs le lui enjoint la Cour suprême qui a renvoyé aux politiciens le jugement sur le libellé de la question, de définir ce qui, à son avis, constitue une question claire — ou alors, à tout le moins, de dénoncer, en refusant de la reconnaître, une question qui lui paraîtrait ambiguë.

Le fédéral, c'est tout aussi évident, ne peut imposer « sa » propre question. Cela serait nier le droit à l'autodétermination des Québécois, et donner à la majorité canadienne, par l'intermédiaire d'Ottawa, un droit de veto absolu sur toute tentative des Québécois de redessiner leur avenir. Cela n'empêche nullement le fédéral d'exprimer son opinion, et d'avertir le Québec qu'il ne se sentira pas tenu de « négocier » la sécession si le référendum ne répond pas à certaines règles.

De la même façon, la marge d'action du gouvernement québécois a ses limites. En vertu d'un principe démocratique élémentaire, il doit effectivement garder la main haute sur le libellé de la question. Mais si la question est jugée ambiguë par le commun des mortels et par la plupart des observateurs, une victoire référendaire ne serait prise au sérieux par personne, à commencer par les électeurs québécois eux-mêmes, qui auraient vite fait de confier aux maisons de sondage qu'en votant, par exemple, pour un



Lysiane GAGNON

« nouveau partenariat », ils ne croyaient pas voter en faveur de la rupture.

Il ne se passerait pas une semaine sans que ce « OUI » obtenu par une « minuscule » majorité à partir d'une question confuse, ne fonde piteusement, à la lueur des sondages qui ne manqueraient pas de suivre un référendum « gagnant ».

■ ■ ■

En fait, le principe qui paraît le plus intelligent pour évaluer le degré de clarté requis par la Cour suprême (mais requis, surtout, par le bon sens et la justice élémentaires), est celui de la balançoire.

Prenez une balançoire, comme on en trouve dans n'importe quel terrain de jeux. D'un côté, vous avez le poids de la question. De l'autre, vous avez le poids de la majorité requise. Plus la question est claire, plus la majorité requise peut être faible. Plus la question est ambiguë, plus la majorité requise doit être forte.

Nombre de fédéralistes s'indignent de ce qu'il pourrait suffire de 50 % des voix plus une pour amorcer la sécession du Québec. En principe, ils ont raison. N'importe quel syndicat, n'importe quelle assemblée d'actionnaires de n'importe quelle coop d'habitation, exigent une majorité des deux tiers pour modifier leurs conventions. Mais il en va autrement en pratique, car il y a eu trois précédents, en 1980, 1992 et 1995. Or, chaque fois, les politiciens fédéraux — tout comme, d'ailleurs, l'opposition fédéraliste au Québec même — ont parlé et agi comme s'ils

se jugeaient liés par un vote à la majorité simple.

Il serait concevable qu'un nouveau gouvernement modifie les règles du jeu, mais le malheur du gouvernement Chrétien est d'avoir été là en 1995. Il ne peut pas se dédire aujourd'hui simplement parce qu'il sait maintenant, à la lumière de la dernière expérience, qu'il est mathématiquement possible que le OUI l'emporte. Trop tard, messieurs. Vous devrez vous coucher là où vous avez fait votre lit !

Bref, il est politiquement impossible que la règle de la majorité requise soit modifiée. Si le camp du OUI devait franchir la barre des 50 % au prochain référendum, cela serait considéré par l'opinion publique, au Québec et ailleurs au Canada, comme une victoire souverainiste.

Retour au principe de la balançoire : c'est une raison de plus pour que la question soit, comme disent les Anglais, « crystal clear » — claire comme du cristal.

Cela, du reste, correspond à l'instinct profond des Québécois. Bon an mal an, d'un sondage à l'autre, ils sont une solide majorité à affirmer qu'il faudrait plus de 55 % des voix pour enclencher le processus d'accession à la souveraineté.

Ils sont en fait plus nombreux à vouloir élever le seuil de la majorité requise qu'à rejeter l'idée de la souveraineté du Québec. Si les sondeurs avaient posé la même question il y a 20 ans, alors que la souveraineté était une idée moins populaire, le seuil de 50 % n'aurait probablement pas été remis en question. En somme, plus la souveraineté se rapproche, plus les électeurs veulent hausser la barre. Mais si la barre reste celle de la majorité simple, alors il faudra clarifier la question. N'est-ce pas la logique même ?

## Emploi-Québec: imaginons la pagaille au lendemain du Oui

BERNARD AMYOT

L'auteur est président du Groupe des Cent. Fondé en 1995, le Groupe des Cent est formé de jeunes entrepreneurs, professionnels et universitaires fédéralistes.

Attendez que je me souvienne : « L'avenir de la nation est en péril. La formation de la main-d'œuvre au Québec relève du gouvernement fédéral. Il en va de notre fierté. Il nous faut la maîtrise d'œuvre de notre destin. » Or, voici maintenant le gouvernement du Québec nanti de son butin et que fait-il de cette nouvelle responsabilité ? Rien qui vaille, semble-t-il. Pis encore, un beau gâchis.

À en croire les multiples échos recueillis dans les médias, et récemment de l'aveu même du gouvernement, la confusion la plus totale règne à Emploi-Québec. Les ministres péquistes se confondent en circonvolutions ou se renvoient la balle. Ils ne peuvent malheureusement pas déchirer leur chemise sur la place publique et revêtir l'habit de la victime qu'ils affectionnent tant en d'autres circonstances. Cette fois, le vent de l'humiliation n'a pas soufflé d'Ottawa. Les sécessionnistes n'ont qu'eux-mêmes à blâmer et n'ont eu besoin de personne pour se plonger dans l'embarras.

Imaginez un peu le capharnaüm dans lequel nous serions plongés au lendemain de la sécession, laquelle emporterait nécessairement le rapatriement de la totalité des pouvoirs au seul gouvernement péquiste, quand la transition entourant le transfert d'un simple programme, comme toute modeste et plutôt banal, lui cause tant d'ennuis « imprévus » et engendre de telles aberrations.

Dans les circonstances, n'est-il pas carrément irresponsable de réclamer à cor et à cri d'exercer, en sus des nombreuses compétences déjà dévolues au Québec en vertu du système actuel, l'ensemble des pouvoirs relevant du fédéral quand ce même gouvernement a peine à assumer un si mince ajout à la liste de ses pouvoirs ?

Il aura fallu plusieurs années de « haute lutte » pour rapatrier ce pouvoir sous la gouverne provinciale à Québec, sans lequel aucun lendemain ne semblait envisageable. Tout cela pourquoi ? Pour déterminer quel drapeau ornera le chèque qui se fera sans doute attendre.

Rien là de très vital. Le tout serait certes assez amusant si ce n'était des milliers de chômeurs qui font les frais de ce cafouillage et si nous ne vivions pas sous la constante menace d'un troisième référendum. Comme quoi les impératifs idéologiques ont encore prééminence sur les véritables intérêts des Québécois.

Si le gouvernement Bouchard, déjà entièrement souverain en éducation et en santé, s'occupait de bien gérer les domaines qui relèvent aujourd'hui de sa seule responsabilité au lieu de constamment jouer d'astuces en attendant l'enterrement de quelques morts de plus au gré des jours qui passent, il serait sans doute en mesure de créer les conditions gagnantes d'une prospérité qui nous échappe malheureusement pour l'instant, faute d'être libérés de l'emprise d'une idéologie désuète qui n'emporte pas l'adhésion des jeunes, déjà convaincus de devoir s'épanouir sans l'aide d'un État pratiquement en faillite.

Le Canada constitue déjà un partenariat en constante évolution. L'imperfection n'est le monopole d'aucun ordre de gouvernement. Le partage des pouvoirs publics entre les diverses instances d'une fédération est bénéfique car elle est facteur d'émulation et limite l'étendue des dégâts quand ils se produisent. Pourquoi ne pas plutôt continuer de bâtir sur les assises tangibles de ce partenariat qui a su et continue de s'adapter aux réalités nouvelles de notre monde. Le transfert de la formation de la main d'œuvre en est un exemple probant.

## Encadrer les cliniques privées pour éviter l'implantation d'un système de santé à deux vitesses

CLAUDE CASTONGUAY

L'auteur a été ministre de la Santé dans le premier gouvernement de Robert Bourassa.

La crise que connaît notre système de santé est loin de se résorber. Pratiquement tous les jours, il est question de l'encombrement des urgences, du manque de médecins et d'infirmières, des déficiences au niveau des équipements de pointe, des listes d'attente, des menaces de grève ou de démissions en bloc, etc.

Les causes de cette crise sont complexes et multiples. Aussi, il est évident que la recherche de solutions doit déborder la simple injection de ressources financières additionnelles dans le système. D'autant plus que le vieillissement accéléré de notre population et les progrès de la science et de la technologie vont provoquer d'année en année des hausses des coûts qui, à elles seules par suite de leur ampleur, risquent fort de perpétuer l'état de crise.

La recherche de solutions aux problèmes qui confrontent notre système de santé n'est en conséquence pas simple. Parmi les nombreuses voies de solution qui ont été évoquées, depuis quelque temps, l'établissement de cliniques médicales retient de plus en plus l'attention. Dans cette perspective, ces cliniques auraient plusieurs objectifs : améliorer l'accès aux soins ambulatoires, désengorger les urgences, améliorer l'efficacité de cette dimension du système et, en conséquence, réduire les coûts.

Le développement de cliniques médicales ne fait pas l'unanimité. Le contraire aurait surpris compte tenu du caractère hautement corporatif de notre système de santé. Parmi les craintes qui sont formulées, certaines ne peuvent toutefois être ignorées. Ainsi, l'on craint que les cliniques ne soient établies que dans les endroits les plus rentables et qu'elles n'acceptent que les cas faciles et continuent de refiler les autres cas aux urgences des hôpitaux. L'on voit également dans ces cliniques un moyen de faire payer davantage les moins nantis pour leurs soins. Enfin, certains croient que, grâce à l'existence de ces cliniques, le gouvernement va pouvoir plus facilement désaturer des services. Il faut noter que ces craintes laissent supposer que les cliniques privées pourraient se développer sans aucune contrainte et que les professionnels qui les animeraient n'auraient que la rentabilité financière comme seul objectif.

Avant de réagir face à ces craintes, il me faut situer la question. Si le gouvernement adopte comme politique le développement de cliniques médicales pour désengorger les urgences et prendre le relais des CLSC, ce sera évidemment dans l'intention d'améliorer l'accès et la qualité des soins ambulatoires. Refuser cette prémisse équivaudrait à soupçonner le gouvernement de remettre en cause les principes d'accessibilité et d'universalité du régime. De plus, les cliniques médicales dont il est question vont devoir faire partie intégrale du système de santé. En conséquence leur mission et leurs objectifs vont devoir être compatibles avec les objectifs du système et contribuer à l'atteinte de ces objectifs. Au lieu d'écrêter le système et indirectement entraîner une hausse des coûts, elles vont devoir contribuer à une baisse des coûts par une meilleure organisation et une utilisation plus efficace des ressources.

Cela étant dit, il faut reconnaître que les règles usuelles du marché ne s'appliquent pas aux soins médicaux. Pour cette raison, les objectifs visés par les cliniques médicales vont devoir être établis clairement et les cliniques vont devoir faire l'objet d'un cer-

tain encadrement. En d'autres termes, une politique sur les cliniques médicales est essentielle. Autrement certaines des craintes qu'elles suscitent risqueraient fort de se concrétiser.

Cette politique devrait notamment avoir pour objectif de rendre les soins ambulatoires, que requiert l'état des patients, accessibles à des coûts moindres que dans les hôpitaux et les CLSC. Il faut préciser que les patients continueraient toutefois de recevoir sans paiement de leur part les soins couverts par l'assurance-maladie. Il n'est aucunement question de changer cet aspect du système.

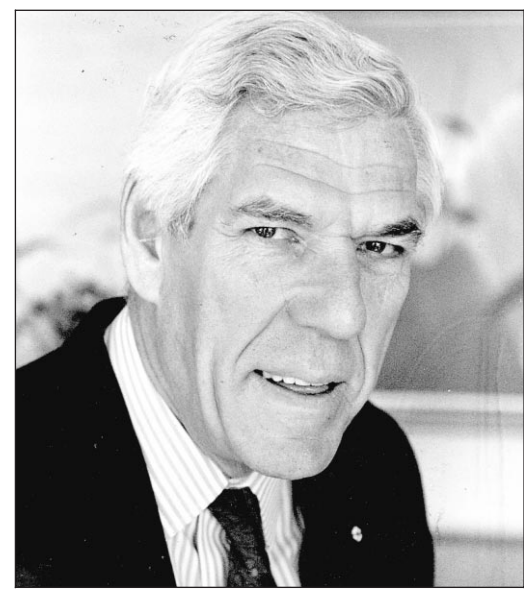
Au niveau opérationnel, plusieurs questions vont devoir être précisées. Mentionnons à titre d'exemple la localisation des cliniques, les soins et services à être dispensés en clinique et à domicile, les heures d'ouverture, la qualité des soins, etc. Par contre, il faudra éviter que l'encadrement nécessaire ne devienne trop bureaucratique et stérile. Aussi, au lieu d'une réglementation générale et uniforme, la création et le développement des cliniques devraient faire l'objet d'ententes portant sur une période d'années entre le ministre de la Santé et les responsables de ces cliniques. Une telle approche permettrait de mieux adapter chaque clinique en fonction des besoins et des ressources disponibles et de toujours fixer les coûts des services en deçà des coûts en milieu hospitalier ou au CLSC.

Si le développement des cliniques médicales devait s'effectuer dans le cadre d'une politique telle que celle que je viens d'évoquer, les craintes qu'elles suscitent n'auraient plus leur raison d'être. En effet, la création des cliniques devra s'effectuer dans le cadre de la politique établie et non pas uniquement dans les endroits qui apparaissent les plus rentables. De plus, les services qu'elles dispensent devront se conformer aux termes des ententes avec le ministre de la Santé. On voit mal comment, dans de telles conditions, elles pourraient s'établir de façon anarchique et se limiter à « écrêter » le marché.

Compte tenu de la complexité de la question, il me semble utile d'ajouter les quelques précisions suivantes :

■ La création de cliniques médicales ne vise aucunement l'établissement d'un « système à deux vitesses ». Au contraire, il s'agit de stopper la tendance marquée vers un tel système en rendant de nouveau accessibles à l'ensemble de la population des soins ambulatoires de qualité. On ne peut ignorer que notre système de santé est en crise et que des solutions qui vont au-delà de la simple injection de capitaux s'impose de façon urgente.

■ Le projet de création de cliniques médicales s'inspire du concept de l'impartition dont on trouve aujourd'hui des applications dans tous les domaines. En vertu de ce concept, la production de certains services est confiée à l'entité qui présente les meilleurs garanties d'efficacité et les meilleurs coûts. Ce qui ne modifie en aucune façon le caractère public du régime du point de vue des



PHOTOTHÈQUE, La Presse

Claude Castonguay

patients. Il faut distinguer en effet entre les moyens de dispensation des soins qui, au niveau ambulatorio, peuvent être privés et le caractère public du régime. Mentionnons que l'on trouve déjà dans notre système de santé plusieurs applications de l'impartition.

■ Les adversaires du projet de cliniques médicales invoquent le fait qu'elles seraient privées. Or, selon eux, comme le système de santé américain est privé et que ses coûts sont très élevés, la création de cliniques médicales provoquerait une augmentation plutôt qu'une diminution des coûts. L'on oublie qu'aux États-Unis il n'y a aucune limite sur l'offre de soins et que celle-ci répond à la demande qui est, à toute fin pratique, conditionnée uniquement par l'immense capacité de payer des Américains. C'est cet aspect de la santé aux États-Unis qui donne lieu à une prolifération d'établissements et d'équipements et à des pratiques médicales inutilement coûteuses. Au Québec, l'offre de services de santé n'existe pas en fonction de la demande, comme on peut le constater tous les jours, mais en vertu de l'offre de services. Or cette offre est contrôlée de façon stricte par les budgets alloués à la santé par le gouvernement. Il est donc absolument faux de conclure à partir des coûts de l'ensemble du système américain que la création de cliniques médicales provoquerait une augmentation des coûts de la santé au Québec. La véritable question qu'il faut poser est la suivante: est-ce que le coût pour des services identiques et plus accessibles serait moindre en clinique médicale qu'à l'urgence ou à l'hôpital ? À mon avis, poser la question, c'est y répondre.

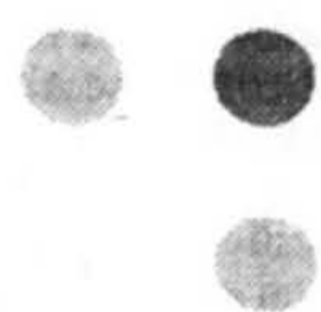
■ Les médias ont pris la mauvaise habitude de toujours parler de mégacliniques. Pourtant, pour répondre aux besoins variés de la population et compte tenu des ressources disponibles, ce serait une erreur majeure de ne retenir qu'un seul modèle de cliniques. Il est en effet possible d'entrevoir des cliniques de différentes tailles distribuant un ensemble de services qui tient compte des besoins de la population couverte et des ressources disponibles.

Une politique de cliniques médicales ne pourrait viser à régler tous les problèmes que connaît présentement notre système de santé. Une telle politique pourrait toutefois contribuer grandement à améliorer la situation et à réduire le rythme de progression des coûts dans l'avenir. Si la profession médicale, qui se plaint souvent d'être laissée à l'écart des décisions, acceptait de s'engager dans le développement de cliniques médicales accessibles et de qualité, elle pourrait trouver dans un tel projet un défi de taille et une occasion de rehausser son prestige.

# TOUTES LES NOUVELLES. SANS DÉTOUR.

MONTRÉAL  
CE SOIR

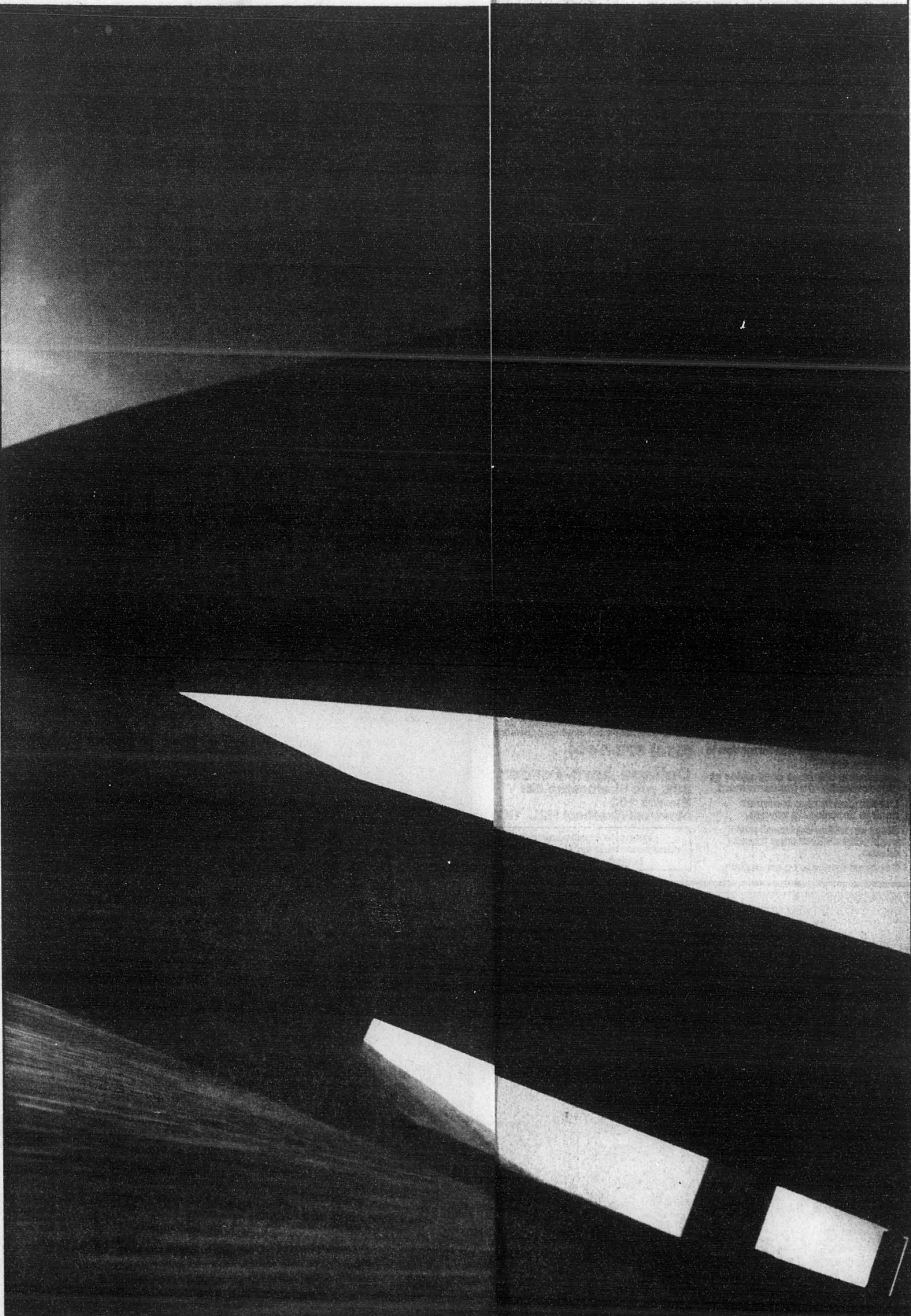
- 17 h            WATATATOW
- .....
- 17 h 30        LES DÉTECTEURS  
                  DE MENSONGES
- .....
- 18 h            MONTRÉAL CE SOIR
- .....
- 19 h            VIRGINIE



**ICI** RADIO-CANADA




De quoi vous mettre  
le vent dans les voiles !



 **TOYOTA**

1 888 TOYOTA-8 ♦ [www.toyota.ca](http://www.toyota.ca)

Le nouveau moteur VVT-i plus puissant de la Corolla.



Larguez les amarres ! Grâce à la puissance de son tout nouveau moteur VVT-i\* de 16 soupapes et 125 chevaux, la Corolla 2000 vous met le vent dans les voiles.

L'avantage de ce moteur révolutionnaire est qu'il est si économique que vous voudrez vous laisser emporter par le vent sans vous arrêter aux pompes à essence.

**La Corolla est loin de se comporter comme une voiture familiale.**



Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux canadiens. \*Système de distribution à calage variable intelligent : Système breveté de Toyota qui régularise de façon continue le calage de distribution pour optimiser les performances et l'économie d'essence tout en réduisant les émissions de gaz d'échappement.

**TOYOTA**

1 888 TOYOTA-8 ♦ www.toyota.ca

## Politique

## Des baisses de salaires pour les jeunes enseignants?

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Au moment où il lance les travaux du Sommet de la jeunesse, le gouvernement Bouchard propose des baisses de salaires aux jeunes qui débutent dans l'enseignement.

« Les propositions patronales pour les jeunes enseignants sont diamétralement opposées au discours gouvernemental auprès des jeunes », a déclaré hier Jean-François Roberge, le président de l'Association de défense des jeunes enseignants du Québec, qui compte 600 membres.

Ce matin, flanqué du ministre de l'Éducation, François Legault, le premier ministre Bouchard doit inaugurer les travaux du Sommet du Québec et de la jeunesse qui doivent culminer en février prochain. « À les écouter parler, on dirait que c'est le Klondike pour les jeunes. M. Bouchard, il y a un an, promettait d'améliorer la situation des occasionnels, des temps partiels dans la fonction publique », de lancer M. Roberge.

Selon lui, tous les engagements de Québec ont l'air de vœux pieux quand on examine les propositions concrètes faites aux professeurs suppléants, en quasi-totalité des jeunes. Actuellement un suppléant au primaire est payé pour 11,5 heures, soit 50 % d'une tâche d'enseignant, qui est de 23 heures. Au secondaire, la proportion reste la même, le suppléant étant rémunéré pour 10 heures sur une semaine normale de 20.

Avec la proposition patronale, la tâche de l'enseignant régulier serait augmentée tout en laissant le même nombre d'heures au suppléant. Ce dernier étant rémunéré selon la portion d'une tâche régulière qu'il accomplit, son salaire s'en trouverait diminué.

Ainsi, le jeu des proportions ferait passer le salaire d'un enseignant suppléant du primaire de 15 500 \$ à 13 200 \$, et celui d'un suppléant du secondaire à 11 500 \$.

Du côté patronal, on convient qu'on peut faire cette interprétation des propositions qui remontent avant l'été — le dépôt patronal vient de se terminer en éducation. Il s'agit de « l'application mathématique » de ce que contiennent les demandes normatives du gouvernement, explique-t-on.

## De la pub aux abords des ponts pour financer des panneaux indicateurs

MARTIN PELCHAT  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Afin de financer de nouvelles mesures de décongestion, le gouvernement fédéral autorisera l'affichage publicitaire aux abords des ponts Champlain et Jacques-Cartier ainsi que sur l'autoroute Bonaventure à compter du printemps prochain.

Selon le président de la Société des ponts fédéraux, Michel Fournier, les recettes publicitaires de ces quelque 40 panneaux seront réinvesties dans un système d'affichage sur les voies d'accès qui informera, en français et en anglais, les automobilistes sur les zones de congestion ou les conditions climatiques dangereuses (glace invisible, etc.).

Aux quatre panneaux à « messages variables » installés depuis quelques semaines sur les deux ponts gérés par Ottawa, s'ajouteront ainsi au printemps deux autres panneaux disposés dans des endroits « stratégiques », soit sur Bonaventure (via University) et sur Atwater.

De là, les automobilistes pourront connaître le degré de congestion, et, comme ces panneaux seront installés avant des sorties, il ne sera pas trop tard pour eux pour rebrousser chemin, explique M. Fournier.

« Au lieu de rester là en ligne, la personne va pouvoir retourner et faire quelque chose de plus constructif. Comme travailler au bureau pendant 1h30 de plus au lieu d'être prise dans le trafic. »

Pour financer l'acquisition et l'opération de ces panneaux — chacun des quatre panneaux à messages variables déjà installés sur les ponts coûte 400 000 \$ — la Société des ponts, qui investit chaque année 30 millions dans l'entretien de ses infrastructures et qui devrait consacrer plus de 100 millions, à partir de l'an prochain, pour la réfection du tablier du pont Jacques-Cartier, se tourne vers la publicité. Des appels d'offres seront bientôt lancés pour la conclusion d'ententes avec les principaux afficheurs publicitaires.

Les panneaux publicitaires seront

installés le long de l'autoroute Bonaventure et dans les bretelles d'accès aux ponts Jacques-Cartier et Champlain, les deux ponts les plus achalandés au Canada.

Pas question toutefois, pour des raisons de sécurité, d'en mettre sur les tabliers des ponts, assure M. Fournier, qui s'est assuré du feu vert de la Sûreté du Québec avant d'aller de l'avant. Pas question non plus de laisser les annonceurs envahir les routes, dit-il. « On a choisi de prendre moins de 40 % de l'espace potentiel. »

Les recettes publicitaires permettront aussi de constituer une réserve afin d'apporter d'autres améliorations à la fluidité de la circulation.

Convaincu que la congestion routière n'ira qu'en s'aggravant dans la région de Montréal, notamment en raison de la croissance du camionnage, M. Fournier continue de penser que le gouvernement du Québec devrait faire une priorité de la construction d'un nouveau pont entre l'île de Montréal et la Rive-Sud.

## « La fin de la récré ou une récré entre copains ? »

DENIS LESSARD  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Acteur important dans la saga des fuites de renseignements fiscaux dans l'entourage du premier ministre Bouchard, André Néron craint que la nouvelle commission d'enquête présidée par le juge Jean Moisan ne permette pas de tirer l'affaire au clair.

« Je me demande si on a sifflé la fin

de la récréation ou si on ne commence pas plutôt une récréation entre copains », de soutenir l'ancien chef de cabinet du chef bloquiste Michel Gauthier. M. Néron soutient depuis le début de l'affaire des fuites qu'un adjoint de M. Bouchard, l'avocat Charles Chevette, l'a déjà contacté avec des informations confidentielles sur le dossier fiscal du député bloquiste Ghyslain Lebel.

Après le début des travaux, mardi, le juge Moisan a accepté que M. Néron ait

un statut de « participant » à la commission, mais, précisait-il par écrit hier, « c'est là la limite de l'intérêt qu'il peut justifier en vertu des règles de fonctionnement de la commission ».

Hier, M. Néron s'est inquiété de ce que le juge Moisan fixe des limites à sa contribution. Me Chevette, a-t-il souligné, a établi clairement qu'il se réservait le droit d'intervenir en interrogeant tous les témoins quand il le jugerait nécessaire.

Depuis 20 ans, le Collège April-Fortier, vous ouvre toutes grandes les portes vers des carrières fascinantes dans le

## Domaine du voyage

- Agences de voyages :** secteur vacances  
secteur affaires
- Compagnies aériennes :** agents de réservations  
agents aux aéroports
- Grossistes en voyages :** postes aux réservations  
et aux opérations
- Nombreux autres postes accessibles**

Le Collège April-Fortier est une institution fondée par des professionnels du voyage qui travaillent en étroite collaboration avec l'industrie depuis 1979, avec une aide au placement particulièrement efficace.

Formation de 5 mois à temps plein de jour débutant tous les mois.

Possibilité de suivre la formation le soir et le samedi.

Attestation d'Études collégiales et aide financière du gouvernement

L'institution la plus reconnue dans le domaine du voyage.

Stage en milieu de travail avec possibilité d'alternance travail / études.

Cours en français ou en anglais.

Pour recevoir de la documentation ou prendre rendez-vous avec un conseiller :

(514) 878-1414

**Collège April-Fortier**  
801, rue Sherbrooke Est  
Bureau 100  
Montreal (Québec) H2L 1K7

Pour plus de renseignements, venez nous visiter sur le canal INFOPUB le vendredi soir à 22 h 57.



Gisèle April-Fortier

## Palais des congrès : Québec ne veut pas de retards

du bureau de La Presse, QUÉBEC

La ministre de la Métropole, Louise Harel, souhaite un dénouement rapide sur la question de l'agrandissement du Palais des congrès.

On se refusait hier, au cabinet de la ministre, à tout commentaire sur la controverse entourant le choix d'un consortium pour l'agrandissement qui devrait être terminé pour juin 2002. Chez Mme Harel, comme chez le ministre des services gouvernementaux, David Cliche, on soulignait que le gouvernement devait attendre la décision du

conseil d'administration du Palais des congrès.

La Société immobilière du Québec proposait que des négociations soient entamées avec trois consortiums. Le groupe Axor était favorisé par un comité de 13 spécialistes formés par la SIQ, mais Gespro avait soumis un projet moins coûteux.

Pour Martin Ouellet, le porte-parole de David Cliche, « la société du Palais doit faire rapport sous peu au gouvernement ». Pour respecter l'échéance de juin 2002, un feu vert doit être donné avant la fin de septembre, précise-t-il.

**POURQUOI NETTOYER VOS MIROIRS À TOUTES LES SEMAINES?**

**POLUX** Fini les empreintes de doigts dans vos miroirs.

Un produit hors pair!  
Verre, miroir et acrylique  
Essayez-le juste pour voir.  
Donnez un fini ultra brillant.

Procurez-vous le dès maintenant dans tous les

**JEAN COUTU**

Repousse la poussière : T.V., écrans d'ordinateur, douches, appareils électroménagers, tables en verre.

**FAITES BRILLER VOTRE CÉRAMIQUE.**



## La Classe C. À 37 950 \$, c'est comme trouver un Renoir à une vente de garage.

► **LA CLASSE C.** Les chances de tomber sur une occasion unique à une vente de garage : une sur 1 million. Les chances de faire la même chose chez un concessionnaire Mercedes-Benz : cent sur cent. La Mercedes de Classe C : une trouvaille rare, étant donné ce mélange sans précédent de valeur, de sécurité et de performance.

► Le moteur Kompressor suralimenté de 185 ch de la Classe C est aussi puissant que sobre. Et sa boîte automatique à 5 rapports, adaptable au conducteur, commande le passage des vitesses en fonction de votre style de conduite, d'où un comportement d'une douceur incomparable.

► Pendant que vous savourez tout le

plaisir de la conduite, une quantité de systèmes de sécurité sont aux aguets et agissent comme votre co-pilote. Par exemple, le contrôle de dérapage à l'accélération, qui détecte le painement d'une roue et freine ou réduit la puissance pour vous aider à conserver la stabilité directionnelle. Ou le freinage d'urgence assisté, qui réduit effectivement la dis-

tañce de freinage en cas d'urgence.

► Ajoutez à tout cela une qualité, une fiabilité, un luxe et bien sûr une valeur exceptionnelle, devenus légendaires. Le tout fait de la Classe C, non seulement une vraie « trouvaille », mais, ce qui est encore plus désirable, une authentique Mercedes-Benz.

► Pour faire l'essai d'une Classe C de

valeur équitable, composez 1 800 387-0100. Ou visitez notre site à [www.mercedes-benz.ca](http://www.mercedes-benz.ca)

UNE VALEUR ÉQUITABLE À PARTIR DE 37 950



Mercedes-Benz  
L'avenir de l'automobile

# Hydro fait une répétition générale pour l'an 2000

MATHIEU PERREAULT

Hydro-Québec a fait la nuit dernière, lors du passage au 9 septembre, une répétition générale en vue du 31 décembre et de son bogue de l'an 2000.

Comme les autres sociétés d'électricité d'Amérique du Nord, Hydro a choisi le 9 septembre parce que beaucoup de programmes et de bases de données utilisent une suite de « 9 » pour signifier l'arrêt d'une procédure ou une date d'expiration.

« Nous avons trois buts : voir que les réseaux de déploiement de ressources fonctionnent bien, étudier les moyens de relève en communications et vérifier notre structure d'ouverture des centres d'urgence », indique Jacques Bédard, le grand manitou de l'an 2000 à Hydro-Québec.

En dépit de la grève des techniciens, la société d'État a affecté 500 personnes au lieu de 300 à la surveillance du réseau ; le 31 décembre, ils seront 1100, et 114 centrales, postes de transport et postes de distribution habituellement sans gardien auront de la visite. La participation de 29 techniciens a été demandée, mais le syndicat a refusé, selon Mario Boucher, de TransÉnergie, qui s'occupe des lignes de transport d'électricité à Hydro-Québec.

Mais si votre ordinateur flanche ce matin, il y a bien peu de chances que le « problème des neufs » soit en cause. « Même en faisant exprès, je ne vois pas comment on pourrait programmer de façon à ce qu'il y ait un problème le 9 septembre 1999 », assure François Labrie, vice-président responsable de l'an 2000 au groupe LGS. Le magazine *PC Week* a calculé que l'Américain moyen a plus de chance d'être tué dans un accident routier aujourd'hui (une sur 2,3 millions) que d'avoir des problèmes informatiques à cause de la date.

Cette année, le 9 septembre se lit 9999 si on utilise seulement quatre chiffres, un pour le jour, un pour le mois, deux pour l'année. Or, un programme qui n'utiliserait que quatre chiffres pour la date flanchera dès qu'il dépassera le 9<sup>e</sup> jour ou le 9<sup>e</sup> mois, explique M. Labrie. Dès qu'on utilise six chiffres dans le calendrier d'un ordinateur, une date d'expiration deviendra « le 99<sup>e</sup> jour du 99<sup>e</sup> mois de la 99<sup>e</sup> année », un moment qui ne posera jamais problème. Les informaticiens modifient souvent les programmes pour qu'il soit possible d'entrer cette dernière date : en l'absence d'une date d'expiration connue, il est plus facile d'entrer 99/99/99 que 31/12/99.

Le vrai problème des neufs pouvait survenir le 9 avril, le 99<sup>e</sup> jour de 1999 : dans un calendrier julien

à cinq chiffres, les dates en 1999 vont de 00199 à 36599, explique M. Labrie, soit du 1<sup>er</sup> au 365<sup>e</sup> jour. Le 9 avril se lit alors 09999. « Mais le calendrier julien n'est plus utilisé depuis que nous avons les bases de données, depuis le début des années soixante-dix. Il servait avec les rubans ou les séquences de données. Les vieux ordinateurs que j'ai vus qui se servaient encore de ça ont été remplacés à 90 % ».

Pour régler le problème sans changer d'équipement, il suffit de passer de cinq chiffres à sept (trois pour le jour, quatre pour l'année) pour décrire la date. M. Labrie n'a entendu parler d'aucun problème survenu le 9 avril.

Hydro-Québec a aussi fait une simulation le 9 avril avec une soixantaine d'employés de plus que d'habitude, « surtout pour tester nos équipements de communications », soutient M. Bédard. Dans la même veine, la nuit dernière, Hydro a vérifié si le passage entre son réseau interne de téléphone et les réseaux cellulaires des autres compagnies, le satellite ou la radio mobile se faisait bien.

À part le 9 avril et le 31 décembre, les dates à surveiller sont le 29 février et le 31 décembre 2000, dit M. Labrie : les années bissextiles sont suspendues à tous les 100 ans, sauf à tous les 400 ans. « La dernière fois qu'on a eu ce cas, c'était en 1600. »

# Le bogue du 9 septembre au Japon et aux Pays-Bas

Agence France-Presse TOKYO et COPENHAGUE

Le Japon va profiter de la journée d'aujourd'hui, jeudi 9 septembre — 9/9/1999 — pour mener des exercices à l'échelle nationale afin de faire ses derniers réglages en vue du passage informatique à l'an 2000.

« Comme le bogue de l'an 2000 est un problème complexe, on ne peut jamais dire que rien ne va se produire », a indiqué un porte-parole de la cellule gouvernementale japonaise mise en place pour s'occuper de cette question.

À l'autre bout de la planète, aux Pays-Bas, les autorités ont aussi choisi de faire du passage au 9/9/99, avec ses éventuelles répercussions informatiques, une répétition pour celui beaucoup plus redouté à l'an 2000.

Le ministre néerlandais en charge de ce dossier, Roger van Boxtel, a cependant jugé « pratiquement exclu que des problèmes sérieux » apparaissent lors de ce passage au 9 septembre.

Certains spécialistes internationaux craignent toutefois que les ordinateurs dotés de compteurs à quatre chiffres n'interprètent la date du 9 septembre 1999 comme « 9999 », commande utilisée dans certains logiciels pour indiquer la fin d'un fichier.

De nombreux organismes dans tout l'archipel japonais ont décidé d'organiser des tests.

À 09H09 locales aujourd'hui,

l'Institut de développement du cycle nucléaire du Japon, opérateur nucléaire public, devait lancer une énorme expérimentation interne. « Nous sommes déjà certains que notre programme informatique n'aura pas de problèmes mais nous voudrions utiliser la date du 9 septembre comme préparation en vue du 1<sup>er</sup> janvier », a indiqué un porte-parole.

L'association des banquiers japonais qui rassemble 145 banquiers nippones a également décidé de faire « des préparatifs » même si elle ne s'attend pas à de gros problèmes, a indiqué un porte-parole.

## Nuit blanche pour les fonctionnaires

Des fonctionnaires néerlandais devaient rester exceptionnellement de service dans la nuit de mercredi dans toutes les préfectures et la quasi-totalité des mairies du pays, ainsi qu'au centre national de gestion des crises à La Haye, a indiqué M. Van Boxtel.

Selon le quotidien *De Telegraaf*, « des milliers de fonctionnaires, pompiers et membres des personnels soignants devaient ainsi renoncer à leur soirée libre ».

Une mise en garde officielle concernant le problème que la date du 9/9/99 pourrait poser à certains systèmes informatiques a notamment été adressée au secteur du transport aérien. La compagnie nationale KLM a prévu de renforcer ses effectifs.

# Des moteurs aussi petits que des molécules

Agence France-Presse PARIS

Deux équipes scientifiques ont chacune mis au point un « moteur moléculaire », en obtenant qu'une molécule effectue un mouvement de rotation pré-déterminé, activé soit par un élément chimique, soit par la lumière, exposent deux articles de la revue *Nature* qui paraît aujourd'hui.

Les deux découvertes, l'une réalisée par une équipe américaine, l'autre par une équipe japonaise et néerlandaise, s'attaquent à l'une des lacunes des nano-technologies : dans ce monde de l'infiniment petit, si on savait déjà fabriquer des « machines » de la taille d'une ou quelques molécules, les moteurs faisaient jusqu'ici cruellement défaut.

Ainsi, l'équipe menée par le Dr Ross Kelly, du Centre de Chimie du Boston College, a découvert une molécule qui, sous l'influence d'une réaction chimique provoquée par du chlorure de carbone, décrit une rotation de 120 degrés dont on peut décider le sens. Ce moteur transforme ainsi l'énergie chimique en mouvement.

L'autre équipe, qui réunit des chercheurs de l'Université de Groningen (Pays-Bas) et de l'Université Tohoku de Sandai (Japon), a conçu elle aussi un « moteur » moléculaire encore plus original, car cette fois « mis en marche » par un choc thermique ou mieux encore une lumière ultra-violette.

La molécule fait alors une rotation sur elle-même de 360 degrés, dans un sens que l'on peut choisir : cette conception pourrait déboucher à terme sur des machineries moléculaires déclenchées par la lumière, source extérieure facile à employer.

« Nous pouvons par exemple imaginer des nano-interrupteurs qui réagiraient à la lumière, avec des utilisations en informatique puisqu'un circuit électronique peut se résumer à une série d'interrupteurs », a commenté Jean-Louis Pautrat, responsable au CEA-Grenoble du Service de physique des matériaux et micro-structures.

« Il s'agira alors de nano-électronique, d'électronique moléculaire, avec une diminution de la taille des actuels circuits électroniques », a-t-il expliqué.

Qui dit moteur dit déplacement, et même transport si l'on y accroche des nano-wagons : « nous pouvons donc aussi imaginer des auto-assemblages de molécules entre elles », a conclu M. Pautrat.

# SEARS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 1999, DANS LA LIMITE DES STOCKS

## Il ne reste que 4 jours!



**899\$**

RÉFRIGÉRATEUR KENMORE DE 19,9 P<sup>P</sup>

Tablettes en verre à rebord. N° 60092. Rég. Sears 1199,99.

Aussi en noir et amande



**Rabais 380\$** sur l'ensemble

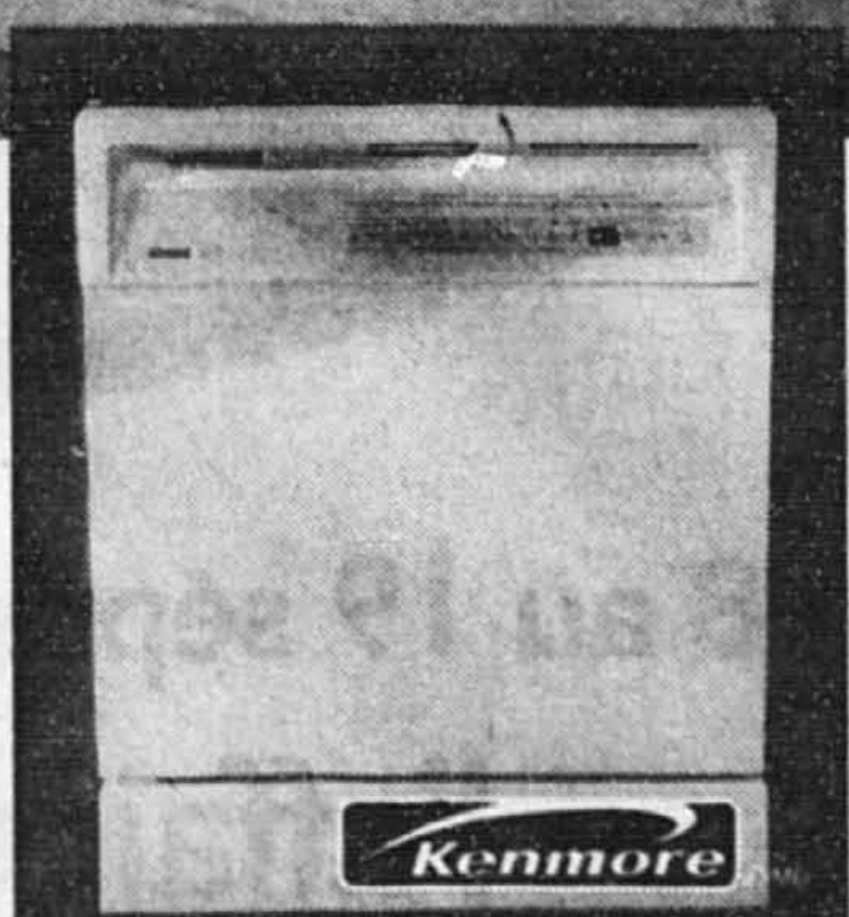
ENSEMBLE LAVEUSE ET SÈCHEUSE KENMORE<sup>MD</sup> DE CAPACITÉ SUPER PLUS  
Laveuse de 3 p<sup>P</sup> à 19 programmes. N° 28882. Rég. Sears 879,99. 649 \$  
Sècheuse de 7 p<sup>P</sup> à 12 programmes. N° 89862. Rég. Sears 599,99. 449 \$



**699\$**

CUISINIÈRE KENMORE DE 30 POUÇES À FOUR AUTONETTOYANT À CONVECTION

Minuteur électronique. N° 61563. Rég. Sears 899,99.



**Rabais 200\$**

LAVE-VAISSELLE KENMORE LAVAGE ULTRA AVEC CAPTEUR Insonorisation 'Active Quiet Guard'. N° 15951. Rég. Sears 899,99. 699 \$

Aussi à panneau de commandes noir

## Plein la vue!

DANS LE CAHIER **Cinéma**

TOUS LES SAMEDIS DANS **La Presse**

Et avec la carte Sears, pas de paiement avant un an pour tous les gros appareils ménagers

Pas de paiement jusqu'en septembre 2000, sur approbation de votre crédit, avec la carte Sears. Achat minimum: 200 \$. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. À l'exclusion des articles de nos Centres et magasins de liquidation et des achats par catalogue. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 26 septembre 1999. Renseignez-vous

NP0921899 **SEARS** Copyright 1999, Sears Canada Inc.

Découvrez tous les côtés de Sears<sup>MD</sup>

UNE SEMAINE  
SEULEMENT!

la Saie

AVANT LE 11  
SEPTEMBRE!

services à domicile

## OFFRE DE NETTOYAGE DE MOQUETTES! 26 \$ POUR DEUX PIÈCES

Soit seulement 13 \$ par pièce

Notre prix ordinaire est de 36 \$ pour 2 pièces.  
Notre procédé de nettoyage à la vapeur déluge  
la saleté, nettoie les fibres à fond et en ravive les  
couleurs.

**NOTRE SERVICE  
4 ÉTOILES :  
UNE GARANTIE DE  
SATISFACTION**

★ Notre procédé  
nettoie vos moquettes  
à fond, complètement  
et en toute sécurité.

★ Nos spécialistes  
apportent un soin  
particulier au  
nettoyage des  
taches rebelles  
et des endroits  
passants.

★ Nous déplaçons  
et remettons en  
place la plupart  
des meubles.

★ Nous vous  
fixerons un  
rendez-vous qui  
vous convient,  
même le samedi.



**54 \$ 5 pièces**

Soit seulement 10,80 \$ par pièce.  
Notre prix ord.: 75 \$.

**69 \$ maison au complet\***

**6 pièces et un vestibule**

30% de rabais : une offre exceptionnelle.  
Notre prix ord.: 100 \$.

**23 \$ méthode de luxe en 2 étapes**

Pour chaque pièce nettoyée selon notre  
procédé spécial, recommandé pour les  
moquettes très sales. Pulvérisations  
préclables et agitation des fibres  
pendant le nettoyage à la vapeur.  
Notre prix ord. : 39 \$.

**69 \$ UN CANAPÉ ET 2 FAUTEUILS**

Nettoyage à la vapeur. Frais additionnels pour tissus  
spéciaux, coussins de dossier non attenants et meubles  
modulaires. Méthode de nettoyage adaptée au tissu pour  
le maximum de résultats. Notre prix ord.: 99 \$.



© Copyright 1998 Compagnie de la Saie &amp; Hudson 2781592

Appelez du lundi au samedi entre 8 h et 18 h

(514) 339-5420

1 800 441-0224.



Renseignez-vous sur notre désodorisant et notre traitement de protection des fibres. Les pièces de plus de 200 pieds carrés comptent pour deux pièces ou plus. Le vestibule est limité à 10 pieds linéaires et doit être attenant. Frais additionnels pour moquettes en laine. Prix: fixé séparément pour escaliers.

# Un assurance de cinq millions, sinon pas de kayak sur la Batiscan

*Des kayakistes disent être victimes de représailles de la part de la direction du parc*

BRUNO BISSON

La direction du parc de la rivière Batiscan exige désormais que les kayakistes se dotent d'une assurance responsabilité de cinq millions de dollars pour descendre cette rivière, faute de quoi on leur en interdira l'accès.

Des associations sportives ont aussitôt dénoncé cette mesure adoptée récemment comme des « représailles » à leur endroit parce qu'elles se sont publiquement opposées, ces dernières semaines, au projet de construction d'une minicentrale électrique sur la Batiscan, qui fera disparaître les spectaculaires rapides.

La décision de la Corporation du parc de la rivière Batiscan, un organisme sans but lucratif qui gère les activités du parc et qui possède 20 % des actions de la compagnie qui y construira une minicentrale l'an prochain, est effectivement tombée moins de deux semaines après la tenue d'une manifestation contre ce même projet.

Cette journée de sensibilisation, le 21 août, avait attiré une vingtaine d'amateurs de canot et de kayak. Elle a surtout eu un impact local immédiat, car, en peu de temps, des citoyens et des usagers du parc, qui n'avaient jusque-là qu'une idée vague du projet en cours, se sont mobilisés pour créer un premier groupe de pression local qui s'oppose maintenant à sa réalisation.

« C'est une exigence insensée, affirme Sophie de Corwin, porte-parole de la Fédération de canot-kayak du Québec. Elle ne vise qu'à chasser les canoteurs et les kayakistes du parc. Ça ressemble à des représailles, parce que nous cherchons à démontrer au public que cette rivière a un grand potentiel récréatif, sur lequel la Corporation du parc a décidé de ne pas miser, juste pour pouvoir justifier sur le plan économique son projet de minicentrale électrique. »

D'ailleurs, souligne-t-elle, la Fédération tente de joindre le directeur général de la Corporation du parc, Jocelyn Petitclerc, de-

puis qu'on a appris l'existence du « formulaire d'admission pour les kayakistes », où l'on doit fournir maintes informations sur la police d'assurance, en plus de nombreux renseignements personnels, pour pouvoir accéder à la rivière. M. Petitclerc n'a pas rappelé la Fédération.

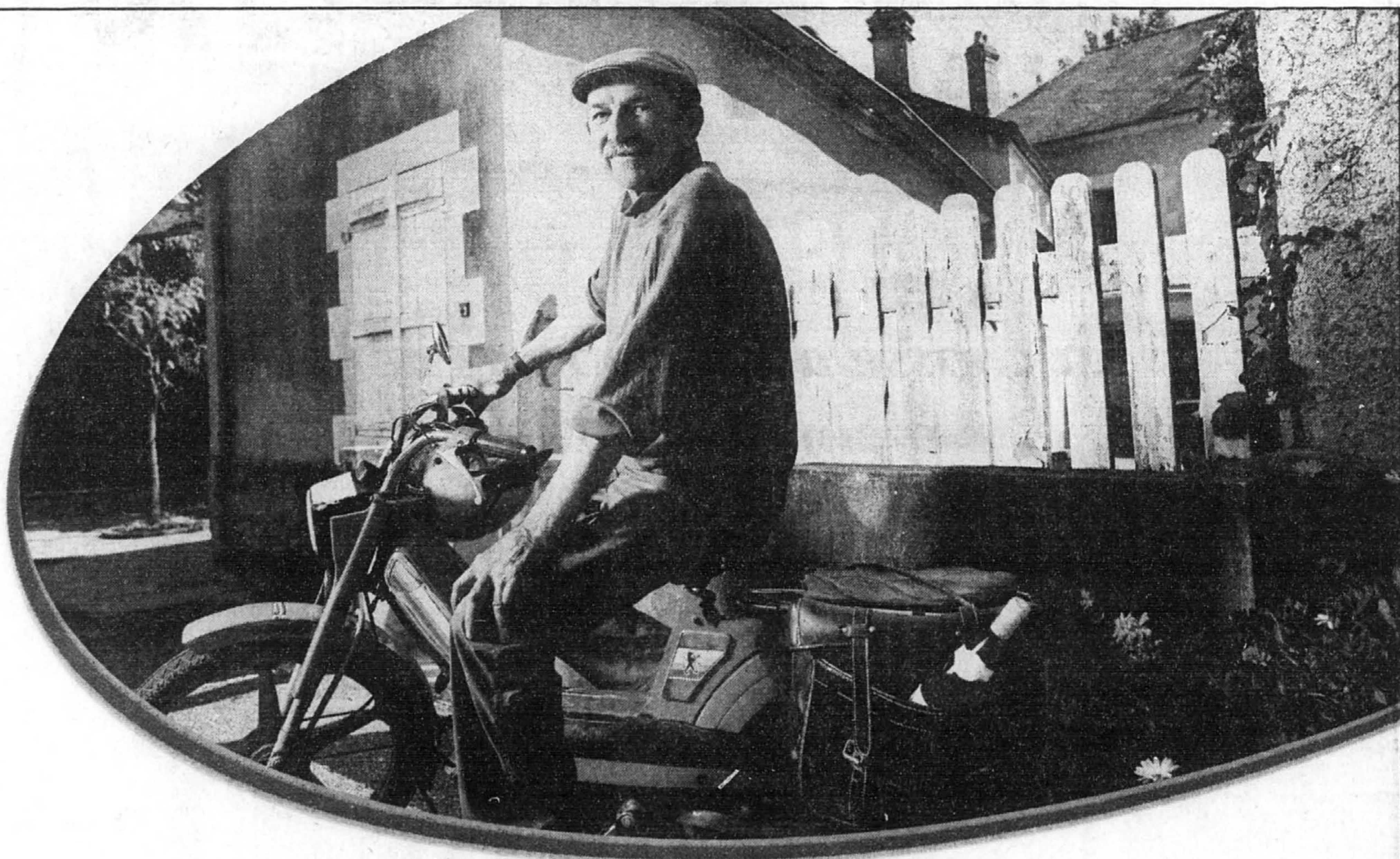
Selon Mme de Corwin, ce n'est pas seulement une telle exigence, à l'endroit de simples individus tout comme des clubs et associations, qui paraît abusive. C'est aussi le montant exigé pour la couverture d'assurance : cinq millions, c'est plus de deux fois le montant de la couverture « responsabilité civile » que la Fédération contracte chaque année pour ses activités dans tout le reste du Québec.

La Presse a joint le directeur général du parc de la Batiscan, qui a affirmé d'emblée que le canot et le kayak sur la rivière ne sont pas des activités qui y sont très pratiquées — la Fédération ne le nie pas — et que, de toute façon, la Corporation a décidé de privilégier la pratique d'autres sports sur la rivière. Quant aux cinq millions exigés en couverture pour la police d'assurance des kayakistes, M. Petitclerc affirme qu'ils pourraient bien être révisés l'hiver prochain.

Il a affirmé que la décision d'exiger cette couverture est fondée sur le montant que la Corporation elle-même contracte en assurances responsabilité civile pour une partie de la rivière qu'elle loue à Hydro-Québec. M. Petitclerc ne pouvait toutefois assurer que la Corporation s'assure elle-même à hauteur de cinq millions, comme elle l'exige des kayakistes.

Rappelons que c'est la firme Boralex, division de la papetière Cascades, qui doit construire cette minicentrale sur la Batiscan, et que cette compagnie détient 80 % des actions de la société qui en assurera la gestion après la construction.

Le projet a reçu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement à la fin juillet, mais la légalité du certificat a été mise en doute récemment par l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec.



Du 8 au 19 septembre 1999,

l'affaire est dans le sac :

obtenez **10 %** de rabais

sur tout achat de 100 \$ ou plus.



www.saq.com

La modération a bien meilleur goût. Peter's 2000.

18 ans et plus. Titulaires de permis et comptoirs de vin en vrac exclus. Non applicable sur les chèques-cadeaux SAQ. Cette offre s'applique pour chaque transaction de 100 \$ ou plus. Achats non cumulatifs.

Pour boire du pays





***La chasse aux aubaines commence maintenant le samedi.***

À compter du 11 septembre, les soldes de la circulaire Zellers débutent le samedi et se poursuivent toute la semaine.

Les grandes marques à bons prix! **Zellers**

**PARFAIT.**

**MAINTENANT, TOUT LE MONDE**

**VA EN VOULOIR UN.**



**Q** Pourquoi offrir une remise sur l'ordinateur n° 1 au Canada ? Avec des caractéristiques comme les boutons d'accès direct à Internet, l'accès téléphonique haute vitesse préprogrammé, une capacité de traitement élevée et des fonctions multimédias évoluées, rien d'étonnant à ce que le Presario 5717 compte parmi la gamme d'ordinateurs la plus vendue au pays. Alors, pourquoi donc vouloir consentir une remise allant jusqu'à 150 \$ sur un Presario, comme celui que nous illustrons ici, en plus de vous offrir la chance de gagner l'ordinateur que vous avez acheté ? Nous vous le dirons lorsque nous l'aurons compris nous-mêmes. Pour obtenir le règlement du concours et les coordonnées des détaillants, visitez le site [www.compaq.ca/lepresario](http://www.compaq.ca/lepresario) ou appelez au 1 800 567-1616.

**COMPAQ**  
De meilleures réponses™



**MICRO-ORDINATEUR INTERNET COMPAQ PRESARIO 5717**

- Processeur Intel® Pentium® III à 450 MHz • Mémoire SyncDRAM 100 MHz de 96 Mo
- Mémoire SyncDRAM vidéo de 8 Mo • Unité de disque dur UltraDMA de 19 Go
- Unité DVD-ROM 6X • Modem numérique DSL 1,5 Mbit/s max./56 K

©1999 Compaq Canada Inc. Tous droits réservés. Compaq et le logo sont des marques de commerce et De meilleures réponses est une marque de service de Compaq Computer Corporation. Intel, le logo Intel Inside et Pentium sont des marques déposées de Intel Corporation. La période de la promotion débute le 11 août 1999 et prend fin le 15 septembre 1999. Les résultats de ventes sont fondés sur le rapport IDC, cumul annuel au 2<sup>e</sup> trimestre. Achetez un nouveau Presario avec écran Compaq MV520 et vous obtenez une remise de 100 \$, ou achetez-le avec un écran Compaq MV720 ou MV920 et vous obtenez une remise de 150 \$. L'offre ne s'applique pas au Presario 5304. Les chances de gagner l'ordinateur acheté sont fondées sur un tirage au sort de 12 bons de participation. Il est possible de participer sans acheter; dans ce cas, le prix offert consiste en un ordinateur Compaq Presario 5330 avec écran MV520 (valeur au détail approximative de 1 600 \$ par prix).